

## INVITATION À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019-2020

Mercredi 11 septembre 2019

Chers parents,

En tant que coéducateurs et cogestionnaires<sup>1</sup> de l'école Atelier, vous êtes conviés à participer à la première assemblée générale de l'année scolaire 2019-2020 qui se tiendra le **mercredi 18 septembre à 19h00, au gymnase de l'école** pour une durée approximative de 1 à 2 heures.

**Nouveauté cette année** : afin de rendre la rencontre plus interactive, le Conseil d'établissement a prévu organiser **une foire des comités de 18h30 à 19h00**. Des membres de chacun des comités seront présents pour tenir un kiosque d'information dans le gymnase. Vous êtes donc tous invités à venir circuler d'un kiosque à l'autre afin de poser des questions. Ce sera l'occasion parfaite d'en apprendre sur les différents mandats de chacun et de devenir vous aussi membre actif d'un des dynamiques comités de l'école Atelier! Le point *Comités* sera tout de même à l'ordre du jour. Chaque comité disposera d'un petit moment pour s'adresser à l'assemblée.

Cette assemblée générale sera aussi dédiée à la présentation des membres du personnel de l'école et des membres du Conseil d'établissement, à la communication d'informations importantes liées à la vie de l'école et à l'organisation de cette nouvelle année scolaire qui débute.

Afin de bien vous préparer, vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la rencontre du mercredi 18 septembre. Le compte-rendu de l'assemblée générale du 5 février 2019 suivra sous peu. Ces documents ne seront pas disponibles séance tenante afin d'éviter le gaspillage de papier. Ainsi, nous vous demandons de les imprimer à la maison pour les avoir avec vous, selon vos besoins.

Pour l'occasion, nous vous demandons de venir sans vos enfants, ce qui vous permettra de profiter pleinement de la soirée. Toutefois, nous avons prévu un service de garde pour des **enfants de 5 ans et plus seulement** (pas de bébé ni d'enfant en dessous de l'âge scolaire) qui sera assuré par des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école. Si vous envisagez l'utilisation de ce service, vous devez nous en faire part en appelant au secrétariat **au plus tard le lundi 16 septembre 2019**.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

La direction et les membres du Conseil d'établissement

<sup>1</sup> **L'école publique alternative québécoise : ses conditions pour naître et se développer**

Consensus entre les écoles publiques alternatives du Québec - Du 24 septembre 2009 au 10 mai 2013

Condition no 6, p. 22 et 23 et condition no 16, p. 48 et 49

<http://repaq.org/wp-content/uploads/REPAQ-conditions-final-spread-lr.pdf>